Affiché le 12 NOV. 2026 Approuvé le 12 NOV. 2026

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47 - mail : sibesse@orange.fr

Procès-Verbal

Comité syndical du 1er Septembre 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le 1er septembre, à **14 heures**, le comité syndical BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans **la salle des associations**, sous la présidence de Mme Michèle **ALOUCHY**.

Date de convocation : **25 août 2026**

Présentes : Mmes Michèle **ALOUCHY**, Sandrine **MONTAGNE.** Laurence **PROUST**, Caroline **DUPLEIX**
Suppléants : /
Excusés : /
Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Laurence **PROUST**.

La Présidente constate que les quatre membres du Comité Syndical sont effectivement présents. En conséquence, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

N° d'ordre	N° de délibération		Vote		
			P	C	Abs
1		Approbation du procès-verbal du 26 juin 2026	4	0	0

La présidente demande s'il y a des observations sur le projet de procès-verbal de la dernière séance du Comité syndical, tenue le 26 juin 2026, qui a été communiqué aux membres dudit Comité à l'appui de la convocation à la présente séance.
Aucune objection n'a été faite.

Le projet de procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
2		Régularisation des charges pour Mme REGNIER	4	0	0

La présidente fait part d'une régularisation des charges locatives de la kinésithérapeute Mme REGNIER pour les 2 années passées (mars 2024 à décembre 2025). Cette régularisation s'élève à 924,23€ en faveur de Mme REGNIER. Elle se fera au budget au crédit du compte 673 (Remboursement à tiers sur exercice antérieur) du compte 62878 (Frais divers de services extérieurs). Il faudra réfléchir éventuellement, lors d'un prochain conseil, à adapter au mieux le montant mensuel de charges.
On note une incohérence sur le montant du loyer.
La présidente rappelle l'historique du loyer et charges payés par Mme REGNIER en fonction de la surface louée :

- Mars 2024 : 19,36 m² loués pour 100 € de loyer (soit 5,20 € le m²) et 150 € de charges.
- Juin 2024 : 25,4 m² loués pour 150 € de loyer (soit 5,90 € le m²) et 182 € de charges.

- Janvier 2026 : 40,03 m² loués pour 185 € de loyer (soit 4,60 € le m²) et 266 € de charges.

Le loyer et les charges seront revus à date du contrat (1 janvier 2027). Il faudra tenir compte de l'augmentation des horaires de ménage de Mme Ophélie COLAS.

Le conseil syndical accepte à l'unanimité la régularisation de charges.

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
3		Création d'un poste Rédacteur 1ère classe	4	0	0

Un poste de « Rédacteur 1ère Classe » est créé pour la nomination d'Isabelle PERGET au 01/10/2026

Le conseil syndical accepte à l'unanimité la création du poste de rédacteur 1ère classe.

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
4		Création d'un poste adjoint technique de 8h	4	0	0

Un poste d' « Adjoint Technique » est créé. Ce poste, tenu par Mme Ophélie COLAS, a été augmenté au 1er juillet, lors du précédent conseil, d'1h30 en heures complémentaires. Ces heures seront intégrées à son contrat à partir du 1er octobre.

Le conseil syndical accepte à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique de 8 h.

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
5		Modification du tableau des effectifs	4	0	0

Une modification du tableau des effectifs sera donc nécessaire pour la création du poste d'adjoint technique de Mme COLAS et la création du poste de rédacteur 1ère classe de Mme PERGET

Le conseil syndical accepte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

Questions diverses

- La société SEMC a fait faillite. Une de leur facture de 2000 € leur est restée à ce jour impayée en raison des malfaçons constatées.
 Une réunion avec l'architecte Mme Charlotte DUMAS est prévue le mercredi 9 septembre à 8h30 à la salle des associations afin d'organiser la fin des travaux nécessaires à la clôture du chantier.
- Il est nécessaire que la maison de santé nous prévienne des jours de fermeture afin d'adapter le temps de travail de Mme COLAS.

La séance est levée à 15h20

Signatures

La Présidente,
Michèle ALOUCHY

La secrétaire,
Laurence PROUST